

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU DISPENSAIRE DE MÉDECINE TRADITIONNELLE CHINOISE

Préambule

Le dispensaire du Centre Équilibre accompagne les adhérents dans des soins de Médecine Traditionnelle Chinoise (MTC) au sein de l'établissement situé au 29 Quai Claude Bernard, 38000 Grenoble. Les soins prodigués sont réalisés dans le respect des réglementations en vigueur, à savoir :

- La Charte du praticien en MTC ;
 - La Charte du Centre Équilibre ;
 - Le présent règlement intérieur du dispensaire.
-

Article 1 : Conditions d'admission et d'adhésion

1. Toute personne majeure (+18 ans) peut adhérer à l'association pour bénéficier des soins, y compris ceux proposés par le dispensaire MTC.
 2. L'adhésion est valable un an, renouvelable à tout moment (voir Pass Équilibre).
 3. La demande d'adhésion peut être effectuée en ligne ou auprès d'un praticien du centre. L'adhérent devra fournir son nom, adresse e-mail et numéro de téléphone ainsi que le noms des membres de son foyer bénéficiant également des avantages du Pass Équilibre.
 4. **Cotisation annuelle** : Le montant est de 30€, payable par chèque, virement bancaire (coordonnées fournies lors de l'inscription), ou en espèces si nécessaire. Un reçu et une carte Pass Équilibre seront remis au moment du paiement. Ce pass devra être présenté à chaque séance.
-

Article 2 : Responsabilité de l'adhérent

Consentement aux soins

1. L'adhérent consent aux soins en MTC prodigués par les praticiens du dispensaire, dont certains sont des étudiants en fin de cursus (4e et 5e année).
2. L'adhérent s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à sa prise en charge, y compris les traitements en cours.
3. Il est entendu comme pour tout autre soin, qu'il n'existe pas d'obligation de résultats.

4. **Rendez-vous** : L'adhérent doit respecter les dates et heures convenues. Toute annulation doit être effectuée 24h à l'avance par e-mail ou téléphone. Une absence injustifiée pourra entraîner un refus de prise en charge future.
-

Article 3 : Mission et obligations du dispensaire

1. **Mission** : Le dispensaire offre un espace de partage et de transmission de savoir-faire pour les praticiens en MTC, dans le respect de leurs enseignements et des pratiques approuvées.
 2. Les soins sont prodigués bénévolement, et seul le coût de l'adhésion est requis.
 3. **Confidentialité** : Les informations personnelles sont traitées dans le respect des règles de confidentialité et peuvent être partagées entre praticiens pour assurer une meilleure prise en charge.
 4. **Respect de l'intimité** : Les praticiens veillent au respect de l'intimité des patients pendant les soins.
-

Article 4 : Interdictions

1. Il est interdit de fumer, introduire ou consommer de l'alcool, ou introduire des substances illicites dans l'établissement.
 2. Les photographies et enregistrements vidéo sont interdits sans autorisation.
 3. Les animaux ne sont pas admis, à l'exception des chiens-guides dans les limites prévues par les responsables.
 4. Les vélos et trottinettes doivent être laissés à l'extérieur du centre.
-

Article 5 : Règles de vie commune

1. **Neutralité et laïcité** : Les croyances et convictions de chacun sont respectées, sans interférence dans la prise en charge.
 2. **Calme et respect** : L'adhérent doit respecter le personnel, les autres patients, et maintenir l'intégrité des locaux et équipements.
 3. L'utilisation de téléphones portables est limitée à l'extérieur pour ne pas perturber les soins.
-

Article 6 : Informatique et libertés

Les données des adhérents sont traitées conformément à la législation en vigueur. Seuls les renseignements essentiels sont collectés et protégés. Le Centre Équilibre s'engage à respecter les réglementations de la CNIL.

Article 7 : Sécurité et hygiène

1. Les règles de sécurité visent à garantir la protection des patients et du personnel. Chaque usager doit se conformer aux indications de sécurité.
 2. **Accès au centre** : L'entrée est réservée aux usagers et accompagnants autorisés. Un code d'accès est transmis par SMS et ne doit pas être partagé.
 3. **Surveillance** : Des systèmes de vidéosurveillance sont en place pour la sécurité, avec une conservation des images limitée à une durée légale.
-

Article 8 : Satisfaction des usagers

Le dispensaire recueille les retours des usagers pour améliorer la prise en charge. Un formulaire de satisfaction est disponible après chaque consultation.

En cas de réclamation, l'adhérent peut s'exprimer oralement ou par écrit auprès de la responsable du centre. Une réponse sera fournie dans les meilleurs délais.

Remarques finales

Le respect de ce règlement intérieur est essentiel pour le bon fonctionnement du dispensaire et le bien-être de tous. Nous vous remercions pour votre collaboration et votre engagement envers le Centre Équilibre.

N'hésitez pas à me faire savoir si d'autres ajustements sont nécessaires !